

Cas pratique droit social

Par **hiuuna**, le **26/10/2021** à **15:49**

Madame DUPUIS, directrice d'une PME de vente de produits de maroquinerie, de 14 personnes toutes employées à temps complet, envisage le licenciement pour insuffisance professionnelle de 2 ouvrières.

Madame DUPUIS vous a indiqué que ces ouvrières possédaient toutes deux une grande ancienneté et que justement, de ce fait, elles ne parlaient pas l'anglais, devenu néanmoins nécessaire au regard du développement à l'export de la société, et ce, d'autant plus que la société traversait aujourd'hui des difficultés économiques importantes, puisqu'ayant perdu en 3 ans près de 5% de son chiffre d'affaires.

Madame DUPUIS vous interroge donc quant aux modalités stratégiques et rédactionnelles de mise en œuvre des licenciements en question.